

Permabond®

Engineering Adhesives

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Permabond A025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond A025

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif. Agent d'étanchéité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Permabond Engineering Adhesives Ltd.
Wessex Way
Colden Common
Winchester
Hampshire. SO21 1WP
United Kingdom
Tel: +44 (0)1962 711 661
Fax: +44 (0)1962 711 662
info.europe@permabond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC UK: +(44)-870-8200418 CHEMTREC US: 800-424-9300 (CCN: 829878)

Numéro d'appel d'urgence national CHEMTREC France: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

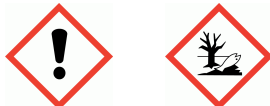
Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Permabond A025

Mentions de mise en garde	<p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p>
Contient	HYDROPEROXYDE DE α,α -DIMÉTHYLBENZYLE
Mentions de mise en garde supplémentaires	<p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et locale.</p>

2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE	60-100%
Numéro CAS: 3290-92-4	Numéro CE: 221-950-4
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119542176-41-XXXX
Classification	
Aquatic Chronic 2 - H411	
HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE	1 -<2.5%
Numéro CAS: 80-15-9	Numéro CE: 201-254-7
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475796-19-XXXX
Classification	
Org. Perox. E - H242	
Acute Tox. 4 - H302	
Acute Tox. 4 - H312	
Acute Tox. 3 - H331	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
STOT SE 3 - H335	
STOT RE 2 - H373	
Aquatic Chronic 2 - H411	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Permabond A025

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin
Contact oculaire	Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Contact oculaire	Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxyde de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Ne pas rejeter dans les égouts.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Permabond A025

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit pour des joints qui seront en contact avec de l'oxygène pur ou de la vapeur.

Description d'usage Adhésif. Agent d'étanchéité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE (CAS: 3290-92-4)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.81 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 42 mg/kg/jour Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 9.33 mg/cm ²
PNEC	eau douce; 2.76 µg/l eau de mer; 0.276 µg/l Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l Sédiments (eau douce); 0.495 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.05 mg/kg Sol; 0.097 mg/kg

HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE (CAS: 80-15-9)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6 mg/m ³
PNEC	Travailleurs - eau douce; 0.0031 mg/l Travailleurs - eau de mer; 0.00031 mg/l Travailleurs - rejet intermittent; 0.031 mg/l Travailleurs, Industrie - Sol; 1.2 mg/kg Travailleurs - Station d'épuration des eaux usées; 0.35 mg/l Travailleurs - Sédiments (eau douce); 0.023 mg/kg Travailleurs - Sédiments (eau de mer); 0.0023 mg/kg Travailleurs - Sol; 0.0029 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

La ventilation normale (mécanique) de la pièce doit être adéquate lors d'un travail avec de petites quantités du produit. Prévoir un extracteur d'air mécanique localisé pour toute activité avec de grandes quantités du produit ou si nécessaire pour le confort des travailleurs.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

Permabond A025

Protection des mains	Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Pour une exposition jusqu'à 4 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.
Autre protection de la peau et du corps	Porter un bleu de travail ou une blouse
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.
Protection respiratoire	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Filtre à vapeurs organiques. Type A. (EN14387)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Orange.
Odeur	Acrylique
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	$>100^{\circ}\text{C}$
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.1
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.
Coefficient de partage	Non disponible.

Permabond A025

Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	≈750 mPa s @ 23°C
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'absence d'air et une contamination par des métaux.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux et leurs sels, Agents de réduction, Oxydants, Free radical initiators.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Aucunes dans les conditions normales.

Inhalation

À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer de la toux.

Ingestion

Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE

Toxicité aiguë - orale

Permabond A025

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 2 000,1 mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lapin Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Méthode: OCDE 405, Lapin Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génique: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL 833 mg/kg p.c. /jour, Cutanée, Souris

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - NOAEL > 900 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat P, F1

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: 300 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Permabond A025

HYDROPEROXYDE DE α,α -DIMÉTHYLBENZYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 328,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1 200,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 1,37

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Fortement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Positif.

Essais de génotoxicité - in vivo Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CMR: No

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: ≥ 100 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas de données de test particulières disponibles.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Permabond A025

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas de données de test particulières disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Informations écologiques sur les composants

TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 2 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 9.22 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 3.88 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC, 72 heures: 0.177 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 21 jours: 0.138 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 3.9 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE

Stabilité (hydrolyse) pH7 - Demi-vie : > 9.999 heures @ 25°C

Biodégradation Eau - Dégradation 53%: 28 jours

HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE

Biodégradation La substance est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

Permabond A025

Informations écologiques sur les composants

TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE

Coefficient de partage log Kow: 2.75 - 4.2

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

TRIMETHYLOLPROPANE TRIMETHACRYLATE

Tension de surface 53 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.
Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Classe déchet	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier	S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir SP 375
Indications de transport maritime	S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir 2.10.2.7 du code IMDG.
Indications de transport aérien	S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir SP A197 (375)

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains Trimethylolpropane trimethacrylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

Etiquettes de transport



Permabond A025

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

EmS F-A, S-F

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	31/07/2019
Révision	7
Remplace la date	12/07/2017

Permabond A025

Mentions de danger dans leur intégralité

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.